



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-637

Déposé le : 06.12.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Aide sociale ; des précisions sur la prise en charge des loyers des bénéficiaires..

Texte déposé

Outre les prestations directes, l'aide sociale vaudoise prévoit également la prise en charge des loyers des bénéficiaires, ceci dans certaines limites.

Dans ce cadre, je sollicite le Conseil d'Etat dans le but de connaître les détails des montants engagés dans ce domaine en posant les questions suivantes :

- Quelle est la somme totale consacrée par le Canton de Vaud aux paiements de ces loyers ?
- Quel est le nombre de foyers bénéficiaires, par nombre de personnes par foyer ?
- Comment se compose la distribution des appartements (nombre de pièces) et par personne ?
- Le détail des loyers par Centres sociaux régionaux (montant, m2, et nombre de bénéficiaires) ?

Je remercie le gouvernement pour ces prochaines réponses.

Conclusions

Souhaite développer



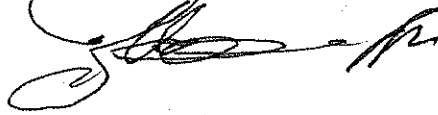
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Alexandre Berthoud

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch